

« L'Église en France de 1940 à 1944 : entre incompréhension et sauvetage »

Mots clefs : Église, Seconde guerre mondiale, résistance, Vichy

Malgré la difficulté des relations judéo-chrétiennes de l'époque, empruntes de méfiance et d'incompréhension, je voudrais montrer qu'une grande partie des diocèses français offrent pourtant leur aide aux juifs. Je ne suis pas la première à avoir abordé ce sujet. L'intérêt de mon travail de thèse consiste à avoir systématiquement croisé les sources juives (celles du Consistoire central israélite) avec les fonds des évêques et ceux du Yad Vashem.

1- L'avant-guerre :

En mars 1933, la situation devient critique pour les juifs d'Allemagne. Au même moment, les représentations que l'on se fait des juifs en France sont très ambiguës. Le juif est assimilé au capitalisme triomphant. Paradoxalement, il est aussi assimilé au bolchevik, à celui qui tire les fils du complot communiste. Ces préjugés s'accroissent quand Léon Blum devient président du conseil. L'attitude officielle de la France en 1938 est également très dure vis à vis des juifs: ils n'ont qu'un visa de transit.

Le Grand rabbin de France, Israël Lévy, fait alors appel aux chrétiens pour former un front inter-confessionnel de défense de la Bible. Il est entendu par Jean Verdier, archevêque de Paris, qui rédige une lettre publiée dans le journal *la Croix*, appelant les chrétiens à prier pour les juifs pendant la Semaine Sainte. L'archevêque de Toulouse, Monseigneur Saliège, répond lui aussi à cet appel. Il participe au meeting organisé par la Ligue des Droits de l'Homme sur la place du Capitole de Toulouse et s'écrit « Je ne saurais oublier que le Christ et la Vierge Marie sont issus de l'arbre de Jessé ». De son côté, Edmond Michelet organise le Secours National à Brive. Il commence à cacher des enfants, et délivre dès 1939 de faux certificats de Baptême.

2- Le temps du repli (1940-1941) :

Après la mort du cardinal Verdier en 1940, Paris accueille son nouveau pasteur: le cardinal Suart. Le pays est coupé en deux par la ligne de démarcation et la collaboration de l'Etat français se met en place. Dans ce contexte, le Nonce, Monseigneur Valerio Valeri est écarté de Paris et des négociations politiques. Immédiatement après l'arrivée des allemands, le cardinal Suart est placé en garde à vue. Séquestré durant trois jours, il est interrogé sur les activités de son prédécesseur accusé d'être un « ami des juifs ». Les maisons religieuses sont perquisitionnées. La presse catholique est interdite et se réfugie en zone libre. Le cardinal Gerlier tente de mener des négociations avec le gouvernement de Vichy. Il se met rapidement en relation avec le Grand rabbin de France, Isaïe Schwartz, retrouvant l'esprit du front inter-confessionnel souhaité par Verdier.

Durant l'été 1940, le gouvernement prépare déjà un statut des juifs. Gerlier est consulté, à ce propos, par Vichy. Il rappelle alors au gouvernement la doctrine du « double protectorat ». Cette doctrine avait déjà été mise en avant par Pie XI, au moment de l'institution d'un statut des juifs en Italie. Après l'entrée en vigueur du premier statut des juifs en France, une aide est immédiatement mise en place dans les camps d'internement. De nombreux évêques interviennent auprès du Ministère de l'Intérieur pour réclamer la libération des femmes et des enfants. Ces démarches n'ont pas été vaines, puisque les effectifs des camps diminuent.

L'année 1941 est mis en place un Commissariat général aux questions juives, les lois se durcissent et réduisent les juifs à la misère. Le cardinal Gerlier intervient auprès de Vichy, notamment par l'intermédiaire du père Chaillet, mais sans succès. Pétain fait preuve de duplicité : il essaie d'obtenir par tous les moyens d'obtenir l'approbation de Rome. En zone libre, spécialement à Lyon, la mobilisation des catholiques aboutit à la publication des premiers cahiers clandestins du *Témoignage Chrétien*. En zone occupée, la résistance est beaucoup plus dangereuse, et quasi-impossible. Le Père Guihaire fait paraître deux tracts dénonçant l'antisémitisme. Il est arrêté quelques jours plus tard, déporté et exécuté.

3- Le temps des rafles (1942) :

Le cardinal Suart a d'abord une attitude ambiguë : ce ne sont pas tant les rafles qui l'inquiètent que le démembrement des familles et l'avenir des enfants. Il insiste auprès des autorités pour que les familles ne soient pas séparées. Mais cela amène Laval à prendre une décision atroce : il ordonne la déportation des enfants également.

Cinq lettres pastorales sont lues en chaire, dénonçant la situation. Les évêques se concertent et ouvrent en urgence plusieurs couvents lors de la rafle du 26 août (à Clermont-Ferrand, Annecy, Lourdes, etc). En même temps, le Nonce encourage les évêques à cacher et à parler. Le Père de Lubac fait l'aller-retour à Rome pour consulter Pie XII directement. L'épiscopat français est donc coordonné et tente de prendre la parole publiquement, à travers des lettres et des tracts. Mais il doit faire face à la propagande de Vichy, qui essaie de reprendre à son compte, en la déformant, la doctrine du double protectorat.

4- Le temps des sauvetages (1943-1944) :

Monseigneur Suart entreprend avec succès des démarches diplomatiques avec l'Italie : les zones italiennes n'appliquent pas les mesures antisémites de Vichy. Pie XII intervient aussi personnellement auprès de Mussolini. Certains départements, proches de la frontière italienne, deviennent alors des « zones refuge » où la résistance s'installe durablement.

Le principal réseau de résistance parisien est celui du Père Devau. Les ancelles de Sion avaient aussi un centre d'accueil d'enfants dans le marais. Le Père Roger Braun, par exemple, met en place un système d'hospice pour les vieillards dans la région de Toulouse. Le réseau d'Amitié chrétienne, avec Germaine Ribière, se met en contact avec la résistance juive et cache des enfants. Dans quelques « diocèses refuges », les évêques donnent l'ordre d'ouvrir les monastères. C'est le cas de Lyon, Clermont-Ferrand, Annecy, Albi, Nice, etc.